Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 13 (1895)

Heft: 63

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 63 XIII. Jahrgang. Bern, Samstag, 9. März. 1895 Berne, Samedi, 9 Mars. XIIIme année. № 63

Zweites Blatt. *Deuxième feuille.*

Abonnemente: (inkl. Porto) Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2tes Semester Fr. 3. – Ausland: Jährlich Fr. 12, 2tes Semester Fr. 12. In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern. Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements: (Port compris) Suisse: un an fr. 6, 2e semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 12, 2e semestre fr. 12. On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'Etranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne. Prix du numéro 25 cts.

Feuille officielle suisse du commerce – Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig *Mittwoch* und *Samstag* abends. Nach Bedürfnis erscheint das Blatt auch an andern Tagen.

Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.

Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.

La feuille est expédiée régulièrement les *mercredi* et *samedi* soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.

Inhalt — Sommaire.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale tessinoise à Bellinzone.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Obwalden — Unterwalden-le-haut — Untervaldo alto

1895. 4. März. Die Firma **Jos. Ackermanns sel. Erben** in Sachseln (S. H. A. B. Nr. 30 vom 11. Februar 1891, pag. 117) ist infolge Auflösung der Gesellschaft erloschen. Aktiven und Passiven der Gesellschaft gehen über an die Firma «Jos. Ackermann» in Sachseln.

4. März. Inhaber der Firma **Jos. Ackermann** in Sachseln ist Josef Ackermann von Entlebuch, in Sachseln; diese Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Jos. Ackermanns sel. Erben». Natur des Geschäftes: Massgeschäft und Tuchhandlung; Spezerei-, Mercerie- und Quincaillerie-Waren.

5. März. Die Firma **Nikola Hess** z. Krone in Kerns (S. H. A. B. Nr. 242 vom 18. November 1892, pag. 975) wird infolge Veräusserung des Geschäftes gelöscht.

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau de Bulle [district de la Gruyère].

1895. 7 mars. Le chef de la maison **Baty,** commerce de bois, à Bulle, est Jean-Benoit-Louis Baty, fils de Benoit, à Lyon. Genre de commerce: Commerce de bois en gros. Bureau et chantier: Rue du Tir, à Bulle.

7 mars. Le chef de la maison **Panchard Tobie,** à La Tour-de-Trême, est Tobie Panchard, fleu Joseph, audit lieu. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, horlogerie. Bureau: Grand'Rue, à La Tour.

7 mars. Le chef de la maison **Léon Castella,** à Vuadens, est Léon Castella, fleu Anselme, audit lieu. Genre de commerce: Commerce de bois. Bureau: Scierie Capon, à Vuadens.

7 mars. Le chef de la maison **Monnard Sylvestre,** à La Tour-de-Trême, est Sylvestre Monnard, fils d'Ulrich, audit lieu. Genre de commerce: Boulangerie et épicerie. Bureau: Grand'Rue, La Tour-de-Trême.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Stadt Solothurn.

1895. 7. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Gebr. Goor** in Solothurn (S. H. A. B. Nr. 3 vom 6. Januar 1892, pag. 9) hat sich aufgelöst; die Firma ist nach bereits beendigter Liquidation erloschen und infolge dessen auch die an Karl Goor in Solothurn erteilte Prokura.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1895. 5. März. Die Firma **E. Dorner,** in Basel (S. H. A. B. Nr. 33 vom 3. April 1886, pag. 232) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «E. Dorner & Cie».

5. März. Eduard Dorner und Gustav Wilhelm Bronner, beide von und in Basel, haben unter der Firma **E. Dorner & Cie** in Basel eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 5. März 1895 beginnt und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «E. Dorner» übernimmt. Natur des Geschäftes: Spedition und Kommission. Geschäftslokal: Güterstrasse 79.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1895. 2. März. Inhaber der Firma **J. Ulrich Wolf** in Chur, welche am 1. Juni 1893 entstanden ist, ist Johann Ulrich Wolf von Untervaz, wohnhaft in Chur. Natur des Geschäftes: Kolonialwaren, Käse- und Weinhandlung. Geschäftslokal: Hinter der St. Martinskirche Nr. 5.

6. März. Inhaber der Firma **Jean Gruber** in Chur, welche am 22. Dezember 1893 entstanden ist, ist Jean Gruber von Sarn, wohnhaft in Chur. Natur des Geschäftes: Konditorei. Geschäftslokal: Reichsgasse Nr. 55.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Locarno.

1895. 7 marzo. Il consiglio d'amministrazione della società anonima **Fabbrica Tabacchi in Brissago** da Brissago (F. u. s. di c. del 16 aprile 1883, nº 55, pag. 425; del 1º maggio 1884, nº 35, pag. 319; del 20 giugno 1885, nº 63, pag. 422; del 26 maggio 1886, nº 52, pag. 364; del 2 febbrajo 1888, nº 14, pag. 106; del 19 aprile 1888, nº 53, pag. 409; del 28 aprile 1891, nº 101, pag. 414; del 18 aprile 1893, nº 96, pag. 385; del 13 gennajo 1894, nº 9, pag. 37; del 11 aprile 1894, nº 90, pag. 363 e del 15 agosto 1894, nº 184, pag. 755) notifica di avere affidato ai proprii impiegati Chiappini Roberto fu Lorenzo e Bressani Antonio di Luigi, come già è accordata a Rossi Pietro fu Francesco, altro degli impiegati, la firma collettiva della società ritenuto che per detta firma colletiva sarà sufficente e necessaria la firma di due delli tre suindicati impiegati e ciò in conformità dell' artº 25 dello statuto sociale.

Ufficio di Torre.

5 marzo. La ditta individuale **Gheifi Ladislao** in Dangio, frazione del comune di Aquila (F. u. s. di c. del 18 ottobre 1893, nº 221, pag. 900) è cancellata dal registro di commercio in seguito a fallimento pronunciato dal tribunale di prima istanza in Blenio con decreto 4 marzo 1895.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Aigle.

1895. 5 mars. La société en nom collectif **Amiguet frères,** à Gryon (F. o. s. du c. du 1er mai 1890, nº 64, page 353), a ajouté à son commerce d'élevage du bétail le commerce des vins.

5 mars. La raison **Sœurs Alliod,** à Aigle (F. o. s. du c. du 26 novembre 1887, nº 108, page 892), a cessé d'exister à partir du 1er janvier 1895, ensuite de renonciation d'une des associées, veuve Girodo.

Marie-Virginie-Ludivine, fille de Pierre-Joseph Alliod, de Chatillon d'Aoste, domiciliée à Aigle, a repris sous la raison **Virginie Alliod,** à Aigle, la suite du commerce et s'est chargée de l'actif et du passif de l'ancienne maison. Genre de commerce: Chapellerie et modes. Bureau: Rue du Centre.

Bureau d'Echallens.

7 mars. Le chef de la maison **Julie Rochat,** à Oulens, est Julie, fille de Charles Rochat, de L'Abbaye, domiciliée à Oulens. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, poterie, tabacs et cigares.

Bureau de Lausanne.

6 mars. La maison **Fr. Jos. Schmid,** à Lausanne (F. o. s. du c. des 5 août 1885, nº 80, page 522 et 26 janvier 1892, nº 18, page 70), a renoncé à l'exploitation du café-restaurant et brasserie, 12, Petit St-Jean et exploite actuellement le café-brasserie de Tivoli.

6 mars. Le chef de la maison **Eugène Bovard,** à Lausanne, est Eugène Bovard d'Epesses, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Exploitation du Café-restaurant du Croton, rue du Petit St-Jean.

Bureau de Morges.

5 mars. Dans sa séance du 24 janvier 1893, l'assemblée générale de l'association sous la raison sociale **Association de la fromagerie de Saint-Prex,** dont le siège est à Saint Prex (F. o. s. du c. du 25 janvier 1890, nº 12, page 57), a procédé au renouvellement de son comité et a élu président: Charles Eindiguer; caissier: Arnold Colomb; membres: Charles Morandin et Adrien Colomb, tous à Saint-Prex. Eugène Bugnon, audit lieu, a été confirmé dans ses fonctions de secrétaire. Le président et le secrétaire engagent seuls la société par leur signature collective vis-à-vis des tiers.

Bureau de Rolle.

6 mars. La **Société de fromagerie et laiterie de Bursins-Vinzel,** association dont le siège est à Bursins (F. o. s. du c. du 6 juillet 1886, nº 65, page 454), a, dans ses assemblées générales des 16 et 26 février 1895, renouvelé son comité qui est actuellement composé de MM. Louis Parmelin, à Bursins, président; Charles Rossier, à Vinzel, vice-président; et Louis Prod'hom, à Bursins, secrétaire-caissier. Le président Louis Parmelin et le secrétaire-caissier Louis Prod'hom ont collectivement la signature sociale, conformément aux statuts.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1895. 5 mars. La société en nom collectif **Mosimann frères,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 29 août 1889, nº 143, page 690), est dissoute à partir du 1er février 1895.

Albert Mosimann de Lauperswyl (Berne), et Paul-Ernest Mosimann de La Chaux-de-Fonds, les deux domiciliés à La Chaux-de-Fonds, ont constitué en cette ville, à partir du 1er février 1895, sous la raison sociale **Mosimann & Cie,** une société en commandite, dans laquelle Albert Mosimann est associé indéfiniment responsable et Paul-Ernest Mosimann associé commanditaire pour une commandite de vingt-cinq mille francs. Cette nouvelle société a repris l'actif et le passif de l'ancienne. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie, achat et vente. Bureaux: 41, Rue Léopold Robert.

Genf — Genève — Ginevra

1895. 5 mars. Le chef de la maison **Felix Chartroux,** à Genève, est Felix Chartroux de Nice (Alpes Maritimes), domicilié à Genève. Genre d'affaires: Denrées alimentaires en gros, à l'enseigne «Union des Producteurs». Locaux: 4, Rue de la Pépinière.

5 mars. La société en nom collectif **Rivollet frères,** à Genève (F. o. s. du c. du 14 mai 1892, page 463), est déclarée dissoute par le fait du décès de l'associé Félix-Alexandre Rivollet, survenu le 6 décembre 1894.

La maison a été continuée, dès la susdite date, avec reprise de l'actif et passif, sous la raison **Jules Rivollet,** à Genève, par l'associé Jules-Simon Rivollet, d'origine française, domicilié à Genève. Genre de commerce: Vins et spiritueux. Locaux: 43, Route de Lyon. Dépôt à Carouge, 56, Rue du Marché.

6 mars. Les suivants: David Schmidt, d'origine française; Jean Bertoli, d'origine tessinoise; et Albert Bontems, de Genève, les deux premiers domiciliés à Genève, et le dernier à St-Jean (Petit-Saconnex), ont constitué à Genève, sous la raison sociale **D. Schmidt, Bertoli et Bontems,** une société en nom collectif, qui a commencé le 1er janvier 1895, et a pour objet, la continuation de l'entreprise de gypserie, peinture et décoration en bâtiments, du sieur X. Beaud (radié). Locaux: 7, Bourg-de-Four.

6 mars. La société en nom collectif **Tritten et Dupenloup,** fondeurs et mécaniciens, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 15 mai 1891, nº 113, page 463 et du 31 janvier 1894, nº 22, page 88), est déclarée dissoute dès le 1er mars 1895. L'actif et passif de la société sont restés à la charge de l'associé Jean-Auguste Tritten, aux Eaux-Vives, lequel est exempté de l'inscription en vertu de l'article 13 du règlement du registre du commerce.

6 mars. Dans sa séance du 26 janvier 1893 la société dite: **Société d'histoire et d'Archéologie de Genève,** ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 21 mars 1889, page 270), a modifié ses statuts, en ce qui concerne le nombre des membres du comité, qui a été porté à neuf. Dans sa séance du 10 janvier 1895, la dite société a renouvelé son comité comme suit: Edouard Favre, président; Emile Rivoire, vice-président; Victor van Berchem, secrétaire; Alfred Cartier, trésorier; Jacques Mayor, bibliothécaire; Louis Dufour; Eugène Ritter; Camille Favre; Francis Decrue, tous à Genève.

B. 4.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale tessinoise à Bellinzone
et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio
pour l'exercice 1894.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		2,074	—	Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.
		50,310	89	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.
		898	—	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		4,383	—	Location.
		781	80	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		9,317	—	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		9,913	67	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.
		900	—	Frais de confections de billets de banque, c'est-à-dire amortissement.
		361	95	Mobilier: Fournitures, entretien, amortissement.
89,153	01	10,212	70	Divers (contentieux, voyages, etc.).
				II. Impôts.
		2,000	—	Impôt fédéral sur billets de banque.
		10,000	—	„ cantonaux sur billets de banque.
		8,600	—	Autres impôts cantonaux.
24,885	40	4,285	40	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		21,216	70	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		97,485	55	A comptes courants créanciers.
		194,530	39	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):
				119,764. 05 Intérêts et coupons payés.
				123,347. — Intérêts et coupons échus non perçus.
				243,111. 05
443,262	69	130,030	05	113,081. — A déduire: intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissement.
		1,295	36	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		181,113	74	Sur comptes courants débiteurs.
282,409	10	100,000	—	Sur effets publics, pertes et moins value.
				V. Bénéfice net.
		3,017	03	Solde au 31 décembre 1893.
64,810	87	61,793	84	Bénéfice net de l'exercice 1894.
904,521	07			

Avoir — Produits

I. Produit du compte d'effets de change.						
Effets escomptés sur la Suisse:						
Intérêts perçus et commissions . . .	fr. 65,875. 15					
Réescompte de l'exercice précédent à 4 %	„ 6,710. 50					
	fr. 72,585. 65					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1894 à 4 %	„ 6,398. 50	66,187	15			
Effets sur l'étranger:						
Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours	fr. 237,941. 04					
Réescompte de l'exercice précédent .	„ 17,312. —					
	fr. 255,253. 04					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1894 à 3½ %	„ 19,707. 70	235,545	34			
Avances sur nantissement:						
Intérêts perçus et commissions . . .	fr. 4,460. 65					
Réescompte de l'exercice précédent à 4 %	„ 384. 20					
	fr. 4,844. 85					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1894 à 4 %	„ 624. 75	4,220	10	305,952	59	
II. Intérêts créanciers et commissions.						
a. Sur créances en comptes courants.						
Des banques d'émission, correspondants et agences .		39,266	44			
Des comptes courants débiteurs		205,760	05			
b. Sur autres créances et placements.						
De placements hypothécaires de toute nature . . .		28,000	—			
De Reports		345	70			
D'effets publics:						
Bénéfice sur les cours des effets publics propres	fr. 100,225. —					
Intérêts perçus sur les effets publics propres	„ 187,004. 10					
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1894	„ 30,404. 25					
	fr. 317,633. 35					
A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	„ 25,202. 80					
	fr. 292,430. 55					
Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers . . .	„ 7,486. 15	299,916	70			
Commissions, etc., sur divers		2,096	40	575,385	29	
III. Produits des immeubles.						
Du bâtiment de la banque				2,700	—	
IV. Droits et indemnités.						
Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc.				1,625	—	
V. Produits divers.						
Sur participations et syndicats		6,980	20			
Divers: Sur coupons B. B. et monnaies étrangères .		8,860	96	15,841	16	
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.						
Report à nouveau				3,017	03	
				904,521	07	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale tessinoise pour l'exercice 1894.

Répartition du bénéfice

suivant art. 46 *) des statuts, proposée par le conseil d'administration et la commission de revision.

Le bénéfice net de l'année 1894 se monte à . . . . . fr. 64,810. 87

qui seront répartis de la manière suivante:

Aux actionnaires 4 % sur le capital privilégié . . . . . fr. 40,000. —

„ „ 2 % „ „ „ primitif . . . . . „ 20,000. — „ 60,000. —

La somme de fr. 4,810. 87

sera reportée à nouveau.

*) Art. 46 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, excédant le 4 %, attribué aux actions privilégiées, sera destiné à raison du 4 % sur les actions primitives, et le surplus après le prélèvement de 1 % encore sur toutes les actions, sera réparti comme suit:

a. 2/10 (deux dixièmes) au fonds de réserve.
b. 1/10 (un dixième) à la direction et aux employés.
c. 1/10 (un dixième) au conseil d'administration.
d. Les autres 6/10 (six dixièmes), dividende supplémentaire, aux actionnaires.

Si le dividende sur les actions, joint à l'intérêt, atteignait le 6 %, le conseil d'administration sera en plein droit de destiner une somme supérieure, ou même tout l'excédent, au fonds de réserve.

L'assemblée des actionnaires ne pourra modifier cette disposition sans avoir obtenu les 3/4 des votes.

Le droit réservé au conseil d'administration au § 1 cessera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social.

B. 4.

Bilan annuel
de la Banque cantonale tessinoise à Bellinzone
et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio
au 31 décembre 1894.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif

				I. Caisse.
		800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		84,779	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		884,779	—	*Encaisse légale.*
		26,900	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		106,450	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
1,180,280	63	162,151	63	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		203,832	35	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur place non rentrés et autres créances à courte échéance.
		296,317	52	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		6,238,153	70	Correspondants-débiteurs.
7,392,216	70	653,913	13	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				568,028. 50 échus dans les 30 jours.
				442,365. 90 „ entre 31 et 60 jours.
				368,878. 50 „ „ 61 et 90 „
		1,541,879	90	162,607. — „ après 90 jours.
				Effets sur l'étranger:
				619,144. 50 échus dans les 30 jours.
				730,015. 16 „ entre 31 et 60 jours.
				725,500. 94 „ „ 61 et 90 „
		3,047,159	16	972,498. 56 „ après 90 jours.
				Avances sur nantissement:
				37,000. — échus dans les 30 jours.
				53,500. — „ entre 31 et 60 jours.
				24,000. — „ „ 61 et 90 „
		114,500	—	— „ après 90 jours.
5,154,442	01	450,902	95	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
3,245,693	23			Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
				V. Placements à terme indéfini.
		763,936	50	Actions } Suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		2,600,536	68	Obligations }
		3,364,473	18	*Effets publics.*
3,729,330	98	364,857	80	Liquidations et soldes, y compris notre créance envers l'État du Tessin.
				VI. Valeurs en nantissement.
		1,448,477	50	Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe nº 2).
2,148,477	50	700,000	—	Titres hypothécaires.
				VII. Placements fixes.
		2,973,999	27	Commandites et participations.
3,043,999	27	70,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
30,404	25			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).
25,924,844	57			

Passif

			I. Emission de billets.
1,973,100	—		Billets en circulation } (voir annexe nº 1)
26,900	—	2,000,000	— Propres billets en caisse }
			II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
2,500	—		Bons de caisse et de dépôt et autres engagements à courte échéance
392,342	51		Banques d'émission suisses, comptes créanciers
5,870,139	81		Correspondants-créanciers
2,304,143	23		Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
1,125,396	11		Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
664,375	10		Comptes courants entre la banque principale et ses succursales
1,872	—		Dividendes échus et non encaissés
123,347	—	10,484,115	76 Intérêts et coupons échus non perçus
			III. Engagements sur effets de change.
		2,216,275	65 Billets à ordre à terme
			IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
325,268	93		Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
4,972,055	78		Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
2,210,886	63		Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
1,604,700	—	9,112,911	34 Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
			V. Comptes d'ordre.
26,730	95		Réescompte sur articles de l'actif } (voir détail au compte de profits et pertes)
60,000	—	86,730	95 Bénéfice net à répartir pour l'année 1894
			VI. Fonds propres.
1,000,000	—		Capital versé { 5000 actions anciennes à fr. 200
1,000,000	—		{ 5000 actions privilégiées à fr. 200
20,000	—		Fonds de réserve statutaire
4,810	87	2,024,810	87 Report du solde de bénéfice pour l'année 1895
		25,924,844	57

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise au 31 décembre 1894.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1894.

				Emission	En caisse	En circulation
200	billets de fr.	**1000**	=	200,000	4,000	196,000
600	„ „ „	**500**	=	300,000	2,500	297,500
10,000	„ „ „	**100**	=	1,000,000	14,100	985,900
10,000	„ „ „	**50**	=	500,000	6,300	493,700
20,800	billets		=	2,000,000	26,900	1,973,100

Annexe nº 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Les remboursements seront réglés par les dispositions suivantes:

jusqu'à fr. 200 à vue,
de „ 200 à fr. 500 après 10 jours de préavis,
„ „ 500 à „ 1000 „ 20 „ „ „
„ „ 1000 à „ 2000 „ 60 „ „ „
„ „ 2000 à „ 3000 „ 90 „ „ „
et toute somme supérieure après 6 mois de préavis.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a. 2653 dépôts avec un avoir au-dessous de fr. 200	fr.	188,796. 11
4683 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte	„	936,600. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr.	1,125,396. 11
c. 4683 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours**	„	4,972,055. 78
	fr.	6,097,451. 89

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:

La banque rembourse aux comptes courants créanciers contre chèque

jusqu'à fr. 5,000 à vue,
de „ 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis,
de „ 10,000 à „ 25,000 „ 5 „ „ „
et toute somme supérieure suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 482 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 25,000	fr.	2,179,143. 23
5 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000	„	125,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr.	2,304,143. 23
c. 13 comptes avec un avoir ensemble de, **Remboursables après 8 jours**	„	325,268. 93
	fr.	2,629,412. 16

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Engagements provenant d'effets de change réescomptés, négociés et non encore échus au 31 décembre 1894	fr.	4,942,698. 79

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 264.

Annexe nº 2 au bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise au 31 décembre 1894.

Annexe nº 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation	Nominal		Cours	Somme	
	I. Obligations.					
	a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.					
112	3½ % Oblig. Emprunt fédéral 1889 . . .	189,000	—	102¾	194,197	50
	3½ % „ „ Ct. du Tessin 1893 (conversio	86,000	—	100½	86,430	—
12	3½ % „ Dette redimibile Ct. du Tessin	6,000	—	100	6,000	—
200	3½ % „ „ „ „ „ „	100,000	—	100	100,000	—
246	3½ % „ Canton de Fribourg . . .	224,000	—	100	224,000	—
4	3½ % „ „ „ Berne	4,000	—	100	4,000	—
80	3½ % „ Chem. de fer du Jura-Bernois	80,000	—	100¾	80,600	—
10	3½ % „ Caisse d'epargne et de prêts, Lucerne	38,000	—	100	38,000	—
455	4 % „ Ville de Rome, or	227,500	—	80	182,000	—
240	3 % „ Chemins de fer italiens . .	120,000	—	260	62,400	—
	4 % Rente italienne	497,500	—	85	422,875	—
	4 % „ autrichienne.	47,500	—	101	47,975	—
					1,448,477	50
	b. En possesion de la banque.					
1	3½ % Oblig. Emprunt fédéral 1889 . . .	1,000	—	102¾	1,027	50
	3½ % „ „ Ct. du Tessin 1893 (conversion)	412,500	—	100½	414,562	50
623	3½ % „ Emprunt Ct. du Tessin 1893 (dette consolidée) . . .	311,500	—	100	311,500	—
71	3½ % „ Canton de Fribourg . . .	66,500	—	100	66,500	—
13	3½ % „ „ „ Vaud 1888 . . .	6,500	—	100½	6,532	50
231	3½ % „ Ville de Bellinzone	115,500	—	99	114,345	—
18	4½ % „ Municip. de Chaux-de-Fonds	18,000	—	102½	18,450	—
2	4 % „ Commune de Giubiasco . .	1,000	—	102½	1,025	—
193	4 % „ „ „ Stabio . . .	96,500	—	101½	97,947	50
18	3½ % „ Ville de Lucerne	9,000	—	99½	8,955	—
10	3½ % „ „ „ Zurich	5,000	—	100	5,000	—
12	3 % „ „ „ Paris 1871	4,800	—	100	4,800	—
4	4½ % „ „ „ Milan 1883 . . .	20,000	—	88	17,600	—
2	4½ % „ „ „ „ 1882 . . .	1,000	—	88	880	—
142	4 % „ „ „ „ dette unifiée .	109,900	—	82	90,118	—
11	4 % „ „ „ Rome, or	5,500	—	80	4,400	—
12	5 % „ „ „ Naples, dette unifiée	7,200	—	75	5,400	—
83	4½ % „ „ „ Gênes	83,000	—	85	70,550	—
2	3½ % „ Chem. de fer Nord-Est . . .	1,000	—	100. 50	2,010	—
44	4 % „ „ „ „ „ . . .	22,000	—	102	22,440	—
	3½ % „ „ „ „ du Gothard . .	182,000	—	100½	182,910	—
46	3½ % „ „ „ „ Central-Suisse .	46,000	—	100½	46,230	—
	3½ % „ „ „ „ du Jura-Simplon	32,500	—	100	32,500	—
33	6 % Bons „ „ „ méridionaux . .	16,500	—	530	17,490	—
256	3 % Oblig. „ „ „ Lomb.-Vénétien .	128,000	—	340	87,040	—
547	3 % „ „ „ „ méridionaux . .	273,500	—	275	150,425	—
292	3 % „ „ „ „ italiens (garant.)	26,000	—	260	12,520	—
120	4 % „ „ „ „ second. sardes .	60,000	—	375	45,000	—
20	3 % „ „ „ „ „ „ .	10,000	—	275	5,500	—
	A reporter				3,293,135	50

Nombre	Désignation	Nominal		Cours	Somme	
	Transport				3,293,135	50
181	4 % Oblig. Chem. de fer Méditerranée .	90,500	—	86. 50	78,282	50
26	4 % „ Florio & Rubattino	26,000	—	82	21,320	—
20	5 % „ Société Vénét. de Constr. à Padoue	10,000	—	80	8,000	—
91	4½ % „ Province d'Alessandrie . .	45,500	—	400	36,400	—
8	4 % „ Banque hypoth. suisse . . .	8,000	—	100	8,000	—
166	4 % „ Chem. de fer orientaux . .	84,000	—	100½	83,415	—
50	4 % „ Banque de Lucerne. . . .	50,000	—	100	50,000	—
14	5 % Crédit fonc., Caisse d'épargne Milan	7,000	—	95	6,650	—
9	4 % Oblig. Crédit fonc	4,500	—	93	4,185	—
165	4½ % „ „ „ Banque nationale d'Italie	82,500	—	92	75,900	—
77	4 % „ Crédit fonc. Banque nationale d'Italie	39,500	—	90	34,650	—
10	3 % „ Crédit fonc. de France . . .	5,000	—	100	5,000	—
16	3 % „ „ „ „ „ 1880 .	8,000	—	100	8,000	—
120	4½ % „ „ „ Institut italien .	60,000	—	460	55,200	—
95	4 % „ Consorzio della Maggia . .	47,500	—	101	47,975	—
5	6 % „ Canal de Cavour	2,500	—	530	2,650	—
3	5 % „ Société Gén. Immobil. Rome	1,500	—	200	600	—
2000	„ Electro-métallurg. Turin . .				11,500	—
	4 % Titres Rente italienne	148,500	—	85	126,225	—
	4 % „ autrichienne, or	52,500	—	101	53,025	—
	5 % „ „ fl. 6000 à .	6,000	—	203	12,180	—
2	4½ % Oblig. Emprunt portugais 1889 . .	1,000	—	180	360	—
26	4½ % „ „ „ 1888 . .	13,000	—	180	4,680	—
41	3 % „ à prime Ville de Genève . .	4,100	—	110	4,510	—
	3½ % Titres Rente francaise	5,714	28	107	6,114	28
18	Bons, Ville de Naples				350	40
2	Lots, Crédit foncier algérien 1888 . . .	200	—	100	200	—
	Divers				6,962	—
	„ Coupons et valeurs étrangères . .				3,544	50
					4,049,014	18
	II. Actions.					
334	Actions, Banque hypoth. suisse	167,000	—	100	167,000	—
300	„ Navigation lac majeur	150,000	—	600	180,000	—
100	„ „ „ de Lugano . . .	50,000	—	350	35,000	—
25	„ Banque de la Suisse italienne . .	2,500	—	140	3,500	—
50	„ „ populaire de Lugano . .	5,000	—	110	5,500	—
12	„ „ „ tessin., Bellinzone	600	—	80	960	—
6	„ Chem. de fer du Gothard . . .	3,000	—	900	5,400	—
10	„ „ „ „ méridionaux . . .	5,000	—	600	6,000	—
14,3	„ Banque d'Italie			435	6,220	50
20	„ „Stella", Zurich			—	—	—
927	„ Subvention de Gênes	463,500	—	328	304,056	—
503	„ Banque cant. tessinoise (act. prim.)				50,300	—
	Actions				763,936	50
	Obligations				4,049,014	18
	Total				4,812,950	68

Insertionspreis: Die halbe Spaltenbreite 30 Cts., die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion: 30 cts. la petite ligne, 50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Aargauische Bank in Aarau.

Einladung
zur
ordentlichen Versammlung der Aktionäre
auf
Freitag, den 15. März 1895, nachmittags 2 Uhr,
im Bankgebäude.

Traktanden:

1) Vorlage des Geschäftsberichtes und der Rechnung für das Jahr 1894.
2) Bericht und Antrag der Herren Rechnungsrevisoren.
3) Abnahme der Rechnung und Erteilung der Décharge an die Verwaltungsbehörde.
4) Wahl von sechs Mitgliedern des Verwaltungsrates auf eine neue Amtsdauer.
5) Wahl von drei Censoren und drei Suppleanten für 1895.

Aarau, den 15. Februar 1895.

Der Bankpräsident:
E. Isler.

(76²)

Bank für Appenzell A.-Rh. in Herisau.

Die Herren Aktionäre werden eingeladen zur
ordentlichen Generalversammlung
auf **Dienstag, den 12. März 1895, nachmittags 3 Uhr,** in's **Kasino** in **Herisau.**

Traktanden:

Abnahme der Rechnung und des Berichtes pro 1894.
Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes.
Statutarische Wahlen.
Behandlung allfälliger Anträge.

Geschäftsberichte können vom 26. Februar an hier und in unserem Comptoir in St. Gallen bezogen werden. Die Stimmkarten bitten wir gegen Einreichung eines geordneten Nummernverzeichnisses der Aktien **jedenfalls vor der Generalversammlung zu beziehen.**

Namens des Verwaltungsrates,
Der Präsident: **A. Schmidheini.**

(75¹)

PIERRES A MOUDRE, Genève.
H.-A. Brémond, *fabr^t exportateur.* Airs de tous les pays. Prix modérés.
Pl. des Alpes, maison de la Lyre d'or. **Goods shipped to all countries.** (666³⁹)

Einlösungsstellen

für die auf **15. März 1895** zur Rückzahlung gekündeten
4 % Obligationen des Kantons Solothurn v. Jahre 1884,
sowie für die Coupons und ausgelosten Titel der (S 629 Y)
3½ % Anleihen des Kantons Solothurn v. 1888 u. 1889
sind:
in **Solothurn:** **Solothurner Kantonalbank** und ihre Filialen in **Olten** und **Balsthal;**
in **Basel:** Tit. **Basler Bankverein,** Herren **Riggenbach & Cie;**
in **Bern:** Tit. **Kantonalbank von Bern,** Herren **Tschann & Cie;**
in **Zürich:** Tit. **Schweizerische Kreditanstalt.**

Solothurn, den 4. März 1895.

(142²) **Solothurner Kantonalbank.**

BANQUE DE DÉPOTS DE BALE

(Capital fr. 12,000,000. — Actions nominatives de fr. 5000 dont ¹/₅ versé)
reçoit des
VALEURS EN DÉPOT (603¹⁵)
(à découvert ou sous couvert cacheté)
et s'occupe du détachement et de l'encaissement des coupons, du contrôle des tirages, etc., ainsi que de
l'achat et de la vente de fonds publics.

Elle fait des **avances** sur de bonnes **valeurs** traitées à la bourse pour 3 à 4 mois, avec renouvellement éventuel
à 2½ % d'intérêts l'an, sans aucune commission.

J. Benninger, Winterthur, (237)

Rechtsagentur — Inkasso- & Informations-Bureau.
Telephon.
Empfohlen vom Verein Schweizerischer Geschäftsreisender.

Offizieller Diskontosatz schweizerischer Emissionsbanken 2½ %
Taux d'escompte officiel de Banques d'émission suisses 2½ %

Buchdruckerei JENT & Co in Bern. — Imprimerie JENT & Cie à Berne.